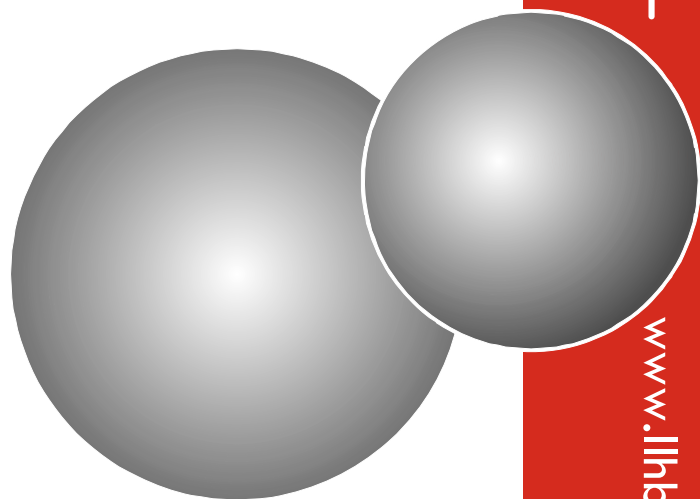




CAHIER DES CHARGES
ORGANISATION DE L'ASSEMBLEE
GENERALE DE LA LIGUE DU LYONNAIS

Version juillet 2011



1. Préambule

L'assemblée générale de la Ligue du Lyonnais de handball se déroule en fin de saison sportive, sur une journée, sur convocation du Président, à une date fixée par le conseil d'administration.

Pour la saison 2011-2012, l'assemblée générale de la Ligue du Lyonnais se déroulera le samedi 23 juin 2012, de 9h00 à 17h30.

Son organisation est proposée, chaque saison, à un club affilié à la FFHB, actif sur les territoires de l'Ain, de la Loire et du Rhône (par rotation chaque saison).

Pour la saison 2011-2012, l'assemblée générale de la Ligue du Lyonnais se déroulera sur **le territoire de la Loire**.

Les clubs intéressés pour l'organisation de l'assemblée générale informe la Ligue du Lyonnais en lui retournant le bordereau d'appel à candidature ci-joint, avant la **date limite de dépôt des dossiers du 21 octobre 2011** (cachet de la poste faisant foi, ou par courriel à contact@llhb.org, avec AR et suivi du message) en adressant une copie au Comité concerné. Celui-ci notifiera un avis sur les dossiers réceptionnés (sous quinzaine après la date limite de dépôt des dossiers) pour accompagner la décision de la Ligue du Lyonnais.

La Ligue du Lyonnais de handball **délibèrera** sur l'attribution de l'organisation lors de son conseil d'administration du **mercredi 9 novembre 2011**.

2. Installation

Ouverture : l'organisation de la journée nécessite un respect des horaires, notamment dès l'ouverture, une heure avant le début de l'assemblée générale.

Espace de travail : l'organisation de la journée nécessite un espace de travail dans une salle en mode assemblée de 100 (cent) personnes assises sans table. Une estrade placée en fond de salle permettra d'accueillir 10 (dix) personnes assises avec une table. L'installation de cet espace sera finalisée une heure avant le début de l'assemblée.

Espace de restauration : l'organisation de la journée nécessite un espace de restauration pour l'ensemble des participants, indépendant de l'espace de travail cité ci-dessus, permettant une organisation de la salle en mode convivial au moyen de tables de 10 (dix) à 12 (douze) personnes.

Espace d'accueil : l'organisation de la journée nécessite un espace d'accueil, à destination du personnel de la Ligue du Lyonnais, en retrait de la zone d'assemblée, afin d'accueillir les participants, de les faire émerger et de leur remettre des documents. L'installation de cette espace sera finalisée une heure avant le début de l'assemblée.

Espace d'information : En marge des travaux, cette assemblée générale est un temps d'information qui nécessite un espace dédié : affichage de banderoles, de posters, ... sur des supports adaptés.

Espace de stationnement : l'organisation de la journée nécessite un espace de stationnement, pour l'ensemble des participants, à proximité de la salle d'assemblée, afin d'accueillir la centaine de participants.

Accès : l'organisation de la journée nécessite un fléchage de la part de l'organisateur pour les véhicules et les piétons, depuis les axes principaux jusqu'à la salle d'assemblée, sur les mobiliers urbains, mis en place une heure avant l'assemblée, et retiré en fin de journée. La Ligue du Lyonnais mettra à disposition des panneaux permettant le fléchage.

3. Matériels

Sonorisation : l'organisation de la journée nécessite une sonorisation de l'espace de travail, avec deux micros

dont au moins un HF.

Projection : la Ligue du Lyonnais de handball projette, tout au long de la journée, des informations relatives aux travaux à l'aide d'un vidéo projecteur (dont elle dispose, mais prévoir éventuellement un vidéoprojecteur de secours) et nécessite donc un écran ou un mur blanc suffisamment grand pour que l'ensemble de l'assemblée puisse suivre la projection.

4. Restauration

Hygiène et sécurité : l'organisateur (le club) s'engage à mettre à disposition auprès de l'ensemble des participants, un repas selon les conditions d'hygiène en vigueur en restauration collective, auprès d'un professionnel.

Repas : le type de repas correspondra à un déjeuner, servi assis, comprenant une entrée, un plat chaud, un fromage, un dessert et un café. Le repas sera accompagné d'eau plate et de vins, avec modération. Le coût de la prestation, vaisselle et service inclus sera de 25 (vingt-cinq) euros TTC maximum par participants, pris en charge par la Ligue du Lyonnais de handball (la Ligue sert de collecteur pour les repas des participants).

Le temps du repas sera limité à 1h30 (une heure et trente minutes). L'horaire de début sera défini dans les jours qui précèdent l'assemblée.

La Ligue du Lyonnais s'engage à fournir le nombre de convives à l'organisateur trois jours au plus tard avant la date de l'assemblée générale.

La Ligue du Lyonnais de handball assurera le paiement de la prestation auprès de l'organisateur (club) sur présentation d'une facture.

Boissons : l'organisation de la journée nécessite une hydratation de l'ensemble des participants tout au long de la journée, sur une base d'une bouteille d'eau individuelle de 50 (cinquante) cl par personne, à la charge financière et logistique de l'organisateur.

Accueil : l'organisation de la journée nécessite un accueil convivial, pour l'ensemble des participants, dès leur arrivée, au moyen d'une collation composée de café, de jus de fruits et de viennoiserie, à la charge financière et logistique de l'organisateur.

Apéritif : l'organisation de la journée nécessite un temps convivial en fin de matinée, avant le repas, au moyen d'une pause « verre de l'amitié », pour l'ensemble des participants, à la charge financière et logistique de l'organisateur. Ce temps permettra une éventuelle élocution des représentants de la commune (Maire, adjoint aux sports, ...).

L'organisateur indiquera à la Ligue du Lyonnais les représentants éventuels de la commune qui interviendront lors de l'assemblée générale (nom, fonction) 15 (quinze) jours avant l'assemblée, afin d'établir le planning au plus près.

5. Divers

Promotion du territoire d'accueil : l'organisation de la journée est un moyen de faire découvrir à l'ensemble des participants les richesses du territoire du club organisateur, autant sur l'aspect sportif que sur l'aspect touristique. Nous invitons le club organisateur à promouvoir le territoire, à l'aide de différents supports qui pourront être affichés ou distribués dans la journée.

BORDEREAU D'APPEL À CANDIDATURE

pour l'organisation de l'Assemblée Générale

de la Ligue du Lyonnais de handball

Saison 2011/2012

Le Club de :

Se porte candidat à l'organisation de l'Assemblée Générale de la Ligue du Lyonnais de handball qui se déroulera le **samedi 23 juin 2012, de 9h00 à 17h30.**

Lieu de la salle d'assemblée (nom , adresse, code postal et ville) :

.....

Lieu de la salle de repas (nom , adresse, code postal et ville) :

.....

Je soussigné,

Président du club,

déclare avoir pris connaissance du cahier des charges et m'engage à le respecter pour le bon déroulement de l'Assemblée Générale.

Date :

Signature :

Exemplaire à retourner en courriel contact@llhb.org , fax 04 72 71 87 82 ou courrier Ligue du Lyonnais de handball – 382 rue Garibaldi – 69007 LYON

Exemplaire à retourner en copie au Comité de la Loire de handball.

Partie réservé au Comité (à retourner par le comité avec les autres dossiers sous quinzaine après la date limite de dépôt des dossiers).

Je soussigné,

Président du comité de la Loire,

déclare avoir pris connaissance de l'appel à candidature de ce club et place cette candidature :

Très prioritaire

Moyennement prioritaire

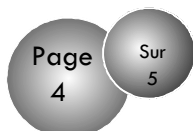
Faiblement prioritaire

Argumentation de l'avis :

.....

.....

.....



LIGUE DU LYONNAIS DE HANDBALL

Cahier des charges AG Ligue du Lyonnais – Auteur : Philippe SOUPIROT
Internet : www.llhb.org – Tél. : 04 72 73 18 14 – Email : contact@llhb.org

RAPPEL DES ELEMENTS A PRENDRE EN COMPTE POUR L'ORGANISATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA LIGUE DU LYONNAIS

Pour la saison 2011-2012, l'assemblée générale de la Ligue du Lyonnais se déroulera le **samedi 23 juin 2012**, de 9h00 à 17h30, sur le territoire de la Loire.

Date limite de retour du bordereau d'appel à candidature **21 octobre 2011**.

Une copie du bordereau d'appel à candidature sera adressée au Comité concerné pour notifier un avis pour accompagner la décision de la Ligue du Lyonnais.

La Ligue du Lyonnais de handball délibèrera sur l'attribution de l'organisation à un club candidat lors de son conseil d'administration du **mercredi 9 novembre 2011**.

Ouverture des installations : 8h00

Espace de travail : mode assemblée de 100 (cent) personnes assises sans table. Une estrade pour 10 (dix) personnes assises avec une table.

Espace de restauration : indépendant de l'espace de travail, mode convivial pour 100 (cent) personnes au moyen de tables de 10 (dix) à 12 (douze) personnes.

Espace d'accueil : en retrait de la zone d'assemblée à destination du personnel de la Ligue du Lyonnais, afin d'accueillir les participants.

Espace d'information : besoins de supports adaptés dans un espace dédié pour affichage de banderoles, de poster, ...

Espace de stationnement : afin d'accueillir la centaine de participants, à proximité de la salle d'assemblée.

Accès : fléchage de la part de l'organisateur pour les véhicules et les piétons, depuis les axes principaux jusqu'à la salle d'assemblée, sur les mobiliers urbains, La Ligue du Lyonnais mettra à disposition des panneaux permettant le fléchage.

Sonorisation : deux micros dont au moins un HF.

Projection : La Ligue du Lyonnais fournira un vidéo projecteur et a besoin d'un écran ou d'un mur blanc suffisamment grand pour que l'ensemble de l'assemblée puisse suivre une projection.

Hygiène et sécurité : repas selon les conditions d'hygiène en vigueur en restauration collective, auprès d'un professionnel.

Repas : déjeuner, servi assis, comprenant une entrée, un plat chaud, un fromage, un dessert et un café, accompagné d'eau plate et de vins, avec modération. Cout de la prestation, vaisselle et service inclus sera de 25 (vingt-cinq) euros TTC maximum par personne, pris en charge par la Ligue du Lyonnais de handball. Le temps du repas sera limité à 1h30 (une heure et trente minutes).

Boissons : Une bouteille d'eau individuelle de 50 (cinquante) cl par personne, à la charge financière et logistique de l'organisateur.

Accueil : Une collation à l'arrivée des participants, entre 8h00 et 9h00, composée de café, de jus de fruits et de viennoiserie, à la charge financière et logistique de l'organisateur.

Apéritif : Pause « verre de l'amitié » en fin de matinée, avant le repas, pour l'ensemble des participants, à la charge financière et logistique de l'organisateur. Ce temps permettra une éventuelle élocution des représentants de la commune (Maire, adjoint aux sports, ...).

Promotion du territoire d'accueil : à l'aide de différents supports qui pourront être affichés ou distribués dans la journée.